

Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean

PÊCHE SUR LES QUAIS DE LA RIVIÈRE SAGUENAY EN 2003

Par

Renald Lefebvre

Société de la faune et des parcs du Québec
Saguenay, mai 2004

Référence à citer :

LEFEBVRE, R. 2004. Pêche sur les quais de la rivière Saguenay en 2003. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Saguenay. 14 p.

RÉSUMÉ

Une première enquête détaillée de la pêche sur les principaux quais accessibles à cette activité sur le Saguenay a eu lieu en 2003, par le biais de visites régulières comprenant dénombrement et entrevues auprès des pêcheurs. Il s'agit des quais Lepage et Laurier-Simard de ville de Saguenay, ainsi que ceux de Sainte-Rose-du-Nord, de Petit-Saguenay, de L'Anse-Saint-Jean et de Rivière-Éternité.

La pêche sur le Saguenay se déroule en grande partie de la mi-juillet à la fin octobre. Les quais ont fait l'objet d'environ 3150 jours de pêche, résultant en une récolte de 77 000 éperlans arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) pour un succès de 5,6 éperlans par heure-pêcheur. Les autres espèces capturées de façon occasionnelle sont le hareng atlantique (*Clupea harengus*) et l'omble de fontaine anadrome (*Salvelinus fontinalis*).

En termes de fréquentation de pêche, les quais se classent dans l'ordre suivant : Sainte-Rose-du-Nord, Lepage, Rivière-Éternité et Petit-Saguenay. La fréquentation a été jugée nulle au quai Laurier-Simard et négligeable à L'Anse-Saint-Jean. L'ordre est presque le même au niveau de la récolte d'éperlans, sauf que Rivière-Éternité décline le quai Lepage, en présentant le meilleur succès de pêche enregistré sur les quais du Saguenay.

La pêche sur les quais est une activité essentiellement régionale alors que 83 % des pêcheurs résident dans la région. Les pontons constituent les lieux privilégiés de cette pêche. Le développement de cette activité passe donc par une augmentation de la superficie et de l'accessibilité des pontons.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	v
LISTE DES FIGURES.....	vi
1. INTRODUCTION.....	1
2. MÉTHODOLOGIE.....	3
3. RÉSULTATS.....	7
4. CONCLUSION.....	11
REMERCIEMENTS.....	13
LISTE DES RÉFÉRENCES.....	14

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Nombre de jours par strate pour chacun des quais	5
Tableau 2. Résultats du suivi de la pêche sur les quais du Saguenay	8

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Localisation des quais échantillonnés.....	3
--	---

1. INTRODUCTION

Il n'existe que peu d'informations sur l'activité de pêche pratiquée à partir des quais de la rivière Saguenay. Les informations se réduisent en fait aux travaux de Lesueur (1996) réalisés en 1995. Lesueur rapporte que, dans le Saguenay, à la fin de l'été ou au début de l'automne, selon l'endroit, l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) devient progressivement disponible à la pêche. Cette activité s'effectue presque exclusivement à partir des quais. Lesueur évalue sommairement la fréquentation de pêche à cette espèce sur les quais du Saguenay à 5000 jours-pêcheurs sur la base de dénombrements partiels et d'entrevues auprès des pêcheurs.

Dans le Saguenay, l'éperlan arc-en-ciel fait également l'objet d'une pêche sportive intensive sous la glace en période hivernale. Les captures moyennes s'élèvent annuellement à 1,4 million d'éperlans (Lambert et Bérubé 2002). Un programme de suivi de la pêche hivernale dans le Saguenay a débuté au cours de l'hiver 1995 et se poursuit depuis ce temps.

Dans le *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean* (Société de la faune et des parcs du Québec 2002), la mise en valeur de la pêche à l'éperlan sur les quais constitue une des actions privilégiées. En effet, cette pêche pourrait contribuer au prolongement de la saison touristique dans la région étant donné que l'automne constitue la période de pêche la plus productive. Le développement de cette pêche doit cependant être associé à un suivi approprié de l'exploitation, d'autant plus que celle-ci se pratique à proximité et dans les limites du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

Dans ce contexte, la Société de la faune et des parcs du Québec, la Société des établissements de plein air du Québec (Parc national du Saguenay) et le ministère du Patrimoine canadien (Parcs Canada), qui sont les deux co-gestionnaires du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, ainsi que le Comité ZIP-Saguenay ont conjugué leurs efforts pour mieux caractériser cette activité.

Le présent rapport a donc pour but de décrire la pêche réalisée sur les différents quais du Saguenay et d'en évaluer l'importance en termes de fréquentation et d'exploitation des différentes espèces de poissons, tout particulièrement de l'éperlan arc-en-ciel. On veut ainsi vérifier si l'intensité de cette exploitation justifie un suivi particulier en complément de celui de la pêche blanche pour permettre une gestion adéquate de l'éperlan arc-en-ciel et en accroître le développement.

2. MÉTHODOLOGIE

Six quais ont été retenus dans le cadre de la présente étude en raison de leur accessibilité à la pêche, soit les quais Lepage et Laurier-Simard dans la ville de Saguenay, ainsi que ceux de Sainte-Rose-du-Nord, de Petit-Saguenay, de L'Anse-Saint-Jean et de Rivière-Éternité (figure 1). La marina de l'Anse-à-Benjamin, considérée au départ, a été par la suite retirée étant donné que la pêche y est présentement interdite.

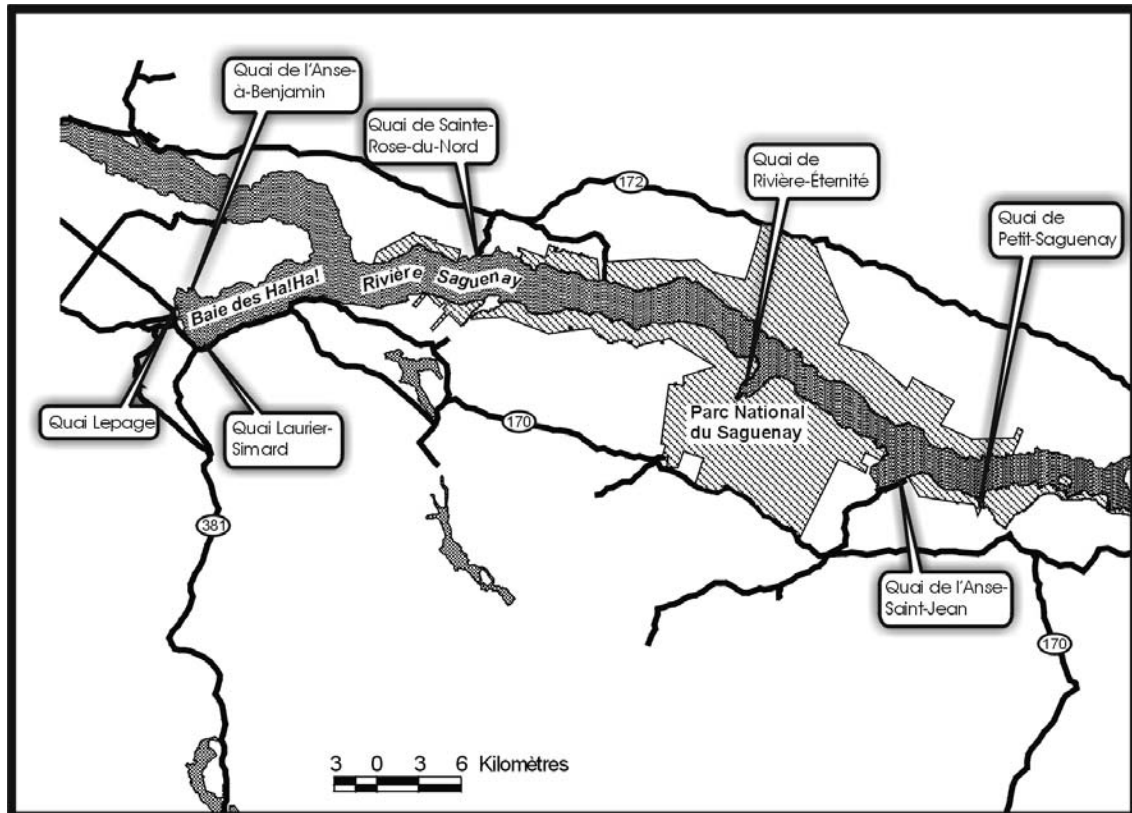


Figure 1. Localisation des quais échantillonnés

L'inventaire comprenait un décompte du nombre de pêcheurs présents sur chacun des quais échantillonnés et une entrevue auprès de chacun des pêcheurs (346 au total) pour obtenir les informations suivantes : l'heure de début de pêche et de fin de pêche anticipée (en plus de l'heure d'entrevue), le nombre de captures par espèce, le nombre d'hameçons utilisés et enfin, le lieu de résidence. Une courte description météorologique était également notée.

L'étude a été réalisée entre le 3 juillet et le 9 novembre si on exclut quatre sorties exploratoires faites au mois de juin.

Étant donné le dénombrement d'aucun pêcheur au quai Laurier-Simard et d'à peine quelques pêcheurs à L'Anse-Saint-Jean, la fréquentation sur ces quais a été jugée nulle ou négligeable et n'a pas fait l'objet d'évaluation plus poussée.

Le début de la période de pêche a été fixé individuellement pour chacun des quatre autres quais comme étant le premier jour de la semaine ou de la fin de semaine où furent dénombrés les premiers pêcheurs. La fin de la période de pêche a été établie sur une base similaire comme étant le dernier jour de la semaine ou de la fin de semaine où furent dénombrés les derniers pêcheurs. Les périodes de pêche ainsi définies correspondent donc aux plages suivantes:

- Quai Lepage (Bagotville) : du 14 juillet au 7 novembre;
- Quai de Sainte-Rose-du-Nord : du 21 juillet au 31 octobre;
- Quai de Petit-Saguenay : du 19 juillet au 13 octobre;
- Quai de Rivière-Éternité : du 14 juillet au 24 octobre.

Le plan d'échantillonnage utilisé est un plan stratifié. Dans un premier temps, les jours de pêche ont ainsi été groupés en deux strates : jours de semaine et jours de fin de semaine. Il est important de souligner que la strate de fin de semaine inclut également les jours fériés. Cette stratification visait à accorder un plus grand effort d'échantillonnage aux jours de fin de semaine dont il est fort plausible de supposer une plus grande fréquentation par les pêcheurs. La sélection des jours inventoriés au sein des strates a été faite en utilisant un échantillonnage systématique sur la base d'une fréquence d'un jour par semaine et d'un jour par fin de semaine. Cette sélection a été faite de façon à obtenir une distribution équivalente parmi les différents jours de la semaine. Certains problèmes logistiques nous ont contraints toutefois à apporter quelques modifications dans le choix des jours inventoriés. On retrouve au tableau 1 le nombre de jours compris dans les différentes strates pour chacun des quais. L'heure d'inventaire a également été choisie de façon aléatoire à l'intérieur d'une plage temporelle s'étendant de 9 h à 19 h.

Tableau 1. Nombre de jours par strate pour chacun des quais

Strate	Quai Lepage	Quai de Sainte-Rose-du-Nord	Quai de Rivière-Éternité	Quai de Petit-Saguenay
Semaine	83	73	73	59
Fin de semaine	34	30	30	28
Total	117	103	103	87

Le début de la journée de pêche a été déterminée en se basant sur les heures de début de pêche rapportées par les pêcheurs lors des enquêtes. On a basé notre choix sur une norme arbitraire consistant à définir comme début de la journée de pêche l'heure où un nombre significatif (environ 15 %) des pêcheurs fréquentant les quais en avant-midi sont déjà arrivés. Ceci correspond à 7 h.

La fin de la journée de pêche a été déterminée en se basant sur les heures anticipées de fin de pêche fournies par les pêcheurs lors de l'enquête. Ici aussi, on a basé notre choix sur une norme arbitraire consistant à définir comme fin de la journée de pêche l'heure où un nombre significatif (environ 15 %) des pêcheurs qui ont débuté leur pêche en après-midi sont encore présents sur les quais. Ceci correspond à 19 h.

La durée d'un jour de pêche définie par ces deux bornes s'établit donc à 12 heures.

La durée moyenne d'une excursion a été évaluée en soustrayant l'heure de fin de pêche anticipée de l'heure de début de pêche. On a ainsi obtenu une durée moyenne de 4,3 heures.

L'effort de pêche, la récolte ainsi que le succès de pêche constituent les paramètres recherchés. Dans une première étape, ces paramètres ont été évalués par jour d'échantillonnage pour chacun des quais en utilisant les méthodes de calcul suivantes :

- Effort de pêche (heures-pêcheur) : Le dénombrement effectué ne permet de déterminer que le nombre de pêcheurs présents lors du recensement. L'effort en heures-pêcheur journalier a donc été calculé en multipliant le nombre de pêcheurs recensés par la durée d'un jour de pêche (déterminée ci-dessus).
- Succès de pêche : La mesure de succès utilisée est la moyenne des rapports en éliminant les excursions inférieures à 0,5 heure conformément aux recommandations de Pollock *et al.* (1994). La moyenne des rapports consiste en fait à établir le rapport entre le nombre de poissons et le nombre d'heures pêchées pour chacun des pêcheurs. La recommandation d'exclure les excursions de courte durée vise à éviter que l'estimateur de la variance soit influencé par de forts taux de capture réalisés en une courte période.
- Récolte : La récolte s'obtient en multipliant l'effort par le succès de pêche journalier.

Pour obtenir une évaluation de l'effort de pêche (heures-pêcheur) et de la récolte pour l'ensemble de la saison de pêche à chaque quai, il suffit de multiplier les paramètres journaliers décrits ci-dessus par le nombre total de jours de pêche de chaque strate. Ces paramètres et leur intervalle de confiance ont été calculés en utilisant les formules standard d'un plan d'échantillonnage stratifié. On retrouve un exemple explicite de ce type de calculs aux pages 246 à 249 de Pollock *et al.* (1994).

L'estimation du succès global est obtenue en divisant la récolte totale par l'effort total. Pour obtenir l'effort de pêche en nombre de pêcheurs, l'effort en heures-pêcheur est divisé par la durée moyenne d'une excursion. Les intervalles de confiance de ces deux paramètres ont été calculés en utilisant les formules usuelles pour la détermination d'une variable quotient (Cochran 1977). Les intervalles de confiance ont été déterminés à un seuil de signification de 5 %.

3. RÉSULTATS

Comme mentionné dans la méthodologie, six quais ont été inventoriés, soit les quais Lepage et Laurier-Simard à ville de Saguenay, ainsi que ceux de Sainte-Rose-du-Nord, de Petit-Saguenay, de L'Anse-Saint-Jean et de Rivière-Éternité (figure 1). Tous ces quais, sauf Rivière-Éternité, sont des anciens quais fédéraux qui ont été cédés aux municipalités dans le cas des trois premiers ou sont en voie de l'être pour les deux autres. Le quai de Rivière-Éternité, situé dans le Parc national du Saguenay, est un ponton dont le propriétaire est la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ).

Aucun pêcheur n'a été dénombré au quai Laurier-Simard durant toute la durée de l'étude. Ceci est d'ailleurs compréhensible étant donné qu'à marée basse, ce quai est complètement à sec.

Au quai de L'Anse-Saint-Jean, seulement une dizaine de pêcheurs ont été dénombrés entre les 6 et 18 septembre dont certains pêchaient en canot au bout du quai. La fréquentation y a donc été considérée comme négligeable et n'a pas été considérée dans le calcul total de la fréquentation sur les quais du Saguenay. L'enrochement dont ce quai a fait l'objet à la fin 1999 début 2000 y a rendu la pêche quasi impossible.

Le quai de Sainte-Rose-du-Nord a fait l'objet du plus grand effort de pêche, soit 1361 jours-pêcheur (tableau 2). C'est là que la récolte d'éperlans a été la plus forte avec 39 813 captures pour un succès de 6,8 éperlans par heure-pêcheur. Les premiers pêcheurs y ont été dénombrés le 25 juillet; ils avaient capturé de l'éperlan. Les derniers ont été recensés le 29 octobre, également en possession d'éperlans. La pêche se pratique en très grande majorité sur les pontons flottants d'une dimension de 30 m par 2,5 m accrochés à la face nord-ouest du quai et qui servent à l'amarrage des plaisanciers. La pêche y est interdite lorsqu'il y a des bateaux. Un tarif journalier de 2 \$ ou saisonnier de 10 \$ est exigé pour exercer cette activité. Lors de la visite du 7 novembre, les pontons avaient été enlevés.

Tableau 2. Résultats du suivi de la pêche sur les quais du Saguenay en 2003

Quai inventorié	Effort (heures-pêcheur)		Effort (jours-pêcheurs)		Récolte d'éperlans		Succès (éperlan/heure-pêcheur)	
Sainte-Rose-du-Nord	5893	± 1553 ¹	1361	± 368	39 813	± 21 340	6,8	± 2,9
Lepage	3685	± 1697	851	± 395	11 304	± 8085	3,1	± 2,1
Rivière-Éternité	2103	± 958	486	± 223	23 801	± 24 014	11,3	± 9,0
Petit-Saguenay	1972	± 1135	456	± 264	1625	± 1516	0,8	± 0,5
Total	13 652	± 2738	3154	± 641	76 947	± 33 163	5,6	± 2,2

Note 1: Intervalle de confiance au seuil de signification de 5%.

Le quai Lepage présente le deuxième plus grand effort de pêche, soit 851 jours-pêcheurs. La récolte d'éperlans (11 304 captures) vient cependant au troisième rang, dépassée par Rivière-Éternité, en raison d'un succès de pêche relativement faible de 3,1 éperlans par heure-pêcheur. Les premiers pêcheurs y ont été dénombrés le 17 juillet et les premières captures d'éperlans, le 9 août. Les derniers pêcheurs ont été recensés le 9 novembre et les dernières captures d'éperlans, le 7 novembre. Selon les témoignages de personnes rencontrées, confirmés par les résultats de nos sorties exploratoires, quelques pêcheurs réguliers fréquentent à l'occasion ce quai avant et après les dates indiquées ci-dessus. Nous avons toutefois considéré que cette fréquentation était négligeable et n'en avons pas tenu compte dans les calculs de l'effort de pêche total. La pêche se pratique en partie sur le quai même et en partie sur les pontons flottants de 25 m de longueur situés en bas du quai. À ce dernier endroit, la pêche est toutefois interdite du premier juin à la Fête du Travail. Lors de la visite du 18 octobre, les pontons avaient été enlevés.

Le quai de Rivière-Éternité, même s'il occupe le troisième rang en termes d'effort avec 486 jours-pêcheurs, se classe deuxième en ce qui concerne la récolte d'éperlans (23 801 captures) grâce au meilleur succès de pêche enregistré sur les quais du Saguenay, soit 11,3 éperlans par heure-pêcheur. Les premiers pêcheurs y ont été dénombrés le 17 juillet et avaient capturé de l'éperlan. Les derniers ont été recensés le 20 octobre, également en possession d'éperlans. Le quai de Rivière-Éternité n'est constitué que d'un ponton. Ce ponton sert à l'amarrage et au débarquement d'un bateau de croisière, empêchant la pêche quand il est présent. Les dimensions relativement

restreintes de ce ponton (27,4 m par 7,6 m) limitent la capacité d'accueil des pêcheurs. En 2003, ce quai a été enlevé le 27 octobre.

Le quai de Petit-Saguenay occupe le dernier rang tant au niveau de l'effort de pêche (456 jours-pêcheurs), de la récolte (1625 éperlans) que du succès (0,8 éperlan par heure-pêcheur). Les premiers pêcheurs y ont été dénombrés le 19 juillet et avaient capturés de l'éperlan. Les derniers pêcheurs ont été recensés le 13 octobre alors que les dernières captures d'éperlans avaient eu lieu le 18 septembre.

En cumulant les résultats de ces quatre quais, on obtient qu'environ 3150 jours-pêcheurs ont été effectués sur les quais du Saguenay résultant en une récolte de l'ordre de 77 000 éperlans pour un succès de pêche de 5,6 éperlans par heure-pêcheur. Il est intéressant de signaler que les pêcheurs utilisent en moyenne 6,7 hameçons pour pêcher l'éperlan.

En cours d'étude, il s'est pêché également sur les quais du hareng atlantique (*Clupea harengus*) et de l'omble de fontaine anadrome (*Salvelinus fontinalis*) de façon occasionnelle. De plus, une seule capture de morue franche (*Gadus morhua*) a été recensée, soit le 3 août au quai de Sainte-Rose-du-Nord.

Le hareng atlantique est l'espèce qui a été la plus capturée après l'éperlan arc-en-ciel. On en a récolté sur les quatre même quais où s'est également pris de l'éperlan (tableau 2). Toutefois, les captures de hareng atlantique ont été, et de loin, beaucoup plus rares alors qu'à titre d'exemple, seulement 20 pêcheurs en ont capturé.

Dans le cas de l'omble de fontaine anadrome, on a recensé seulement quatre pêcheurs en ayant capturé sur les quais de Rivière-Éternité et deux sur celui de Petit-Saguenay. Toutefois, en grande majorité, les pêcheurs d'omble de fontaine anadrome pêchent surtout à gué aux alentours des quais. Ainsi, des pêcheurs à gué ont été dénombrés dans les baies et anses abritant les quais de l'Anse-Saint-Jean, de Petit-Saguenay (surtout sur la petite île située à l'ouest du quai), de Rivière-Éternité et de Sainte-Rose-du-Nord. Cependant, ce type de pêche n'était pas inclus dans la présente étude et n'a pas fait l'objet de recensement particulier.

Concernant la provenance des pêcheurs, il est intéressant de constater que la pêche sur les quais est une activité essentiellement régionale. En effet, 83 % des pêcheurs résident dans la région dont 65 % dans la ville de Saguenay. Il ne reste donc que 17 % de la clientèle qui proviennent de l'extérieur de la région.

4. CONCLUSION

L'effort de pêche sur les quais du Saguenay a donc été de l'ordre de 3150 jours-pêcheur en 2003. Ce résultat s'avère sensiblement inférieur à l'évaluation de 5000 jours-pêcheur faite par Lesueur (1996) en 1995. Il faut toutefois se rappeler que cette dernière étude était fort rudimentaire, ne reposant que sur quelques visites sporadiques et de renseignements provenant de pêcheurs. De plus, la situation s'est modifiée depuis 1995, alors que, par exemple, la pêche était permise à la marina de l'Anse-à-Benjamin et plus accessible au quai de L'Anse-Saint-Jean, lequel n'était pas encore enroché.

La récolte sur les quais du Saguenay s'est élevée en 2003 à environ 77 000 éperlans. Il s'agit donc d'une quantité relativement faible comparativement à la pêche hivernale où se capturent, sur une moyenne annuelle, 1,4 million d'éperlans (Lambert et Bérubé 2002). En ne représentant ainsi que 5 % de la récolte annuelle d'éperlans, un suivi particulier de la pêche sur les quais, en supplément de celui ayant cours en hiver, apparaît donc peu indiqué.

Le suivi en cours depuis 1995 ne révèle pas de menace à la population d'éperlans par la pression actuelle de pêche hivernale (Lambert et Bérubé 2002). Dans ce contexte, l'importance relativement limitée de la pêche sur les quais décrite ci-dessus permet d'envisager un certain développement de cette activité.

Les pontons constituent les sites privilégiés de la pêche sur les quais. Le développement de cette activité passe donc par une augmentation de leur superficie et de leur accessibilité. Concernant la superficie, les dimensions relativement limitées du quai de Rivière-Éternité, site du meilleur succès de pêche, constituent l'exemple le plus frappant. De plus, la présence de débris aux abords des pontons ou des quais rend la pêche impossible à certains endroits et réduit encore plus le nombre de places disponibles. Quant au problème d'accès, il vient du fait que ces pontons servent en premier lieu à l'amarrage de bateaux de croisière ou d'embarcations de plaisance. Pour résoudre les conflits d'utilisation, des réglementations municipales ont été mises en place dont, par exemple, celle interdisant la pêche estivale sur les pontons du quai

Lepage. Une autre contrainte majeure à signaler consiste en l'enrochement du quai de L'Anse-Saint-Jean qui y a rendu la pêche quasi impossible.

Le développement de la pêche sur les quais passe par la recherche de solutions originales à ces diverses contraintes à laquelle doivent s'ajouter les efforts de promotion requis pour augmenter la valeur touristique de cette activité à caractère purement régionale présentement.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont participé à la récolte des données sur le terrain, soit :

- messieurs Hugo Royer, Martin Beauregard, Rémi Bouchard et Dominic Simard de la Société des établissements de plein air du Québec (Parc national du Saguenay);
- monsieur Charles Lesueur du Comité ZIP-Saguenay;
- et monsieur Bernard Mercier de la Société de la faune et des parcs du Québec.

Nos remerciements s'adressent également à messieurs Louis Villemure, Omer Gauthier et Charles Lesueur pour la révision des textes.

LISTE DES RÉFÉRENCES

- COCHRAN, W.G. 1977. Sampling Techniques, 3^e édition, Wiley, New York.
- LAMBERT, J.-D. et S. BÉRUBÉ. 2002. La pêche sportive hivernale dans le fjord du Saguenay. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat. 2445 : x + 58 p.
- LESUEUR, C et M. ARCHER. 1996. Description de la pêche sportive estivale sur la rivière Saguenay. Rapport du Comité ZIP-Saguenay au ministère des Pêches et Océans Canada et au ministère de l'Environnement et de la Faune. 37 p. + annexes.
- POLLOCK, K.H., C.M. JONES AND T.L. BROWN. 1994. Angler survey methods and their applications in fisheries management. American Fisheries Society Special Publication 25 : 363 p.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 2002. Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Jonquière, 143 pages.